

code de Pie X, puisqu'elle laissait subsister le décret de Gratien et ne contenait qu'une partie de la législation ecclésiastique. Le nouveau code, au contraire, contient tout le droit canonique; il ne renvoie pas à d'autres sources, bien qu'il ait largement emprunté ailleurs.

Aujourd'hui, dans le monde emporté par un vent de folie, cette oeuvre de sagesse et de paix passe à peu près inaperçue. Et pourtant, il y a quelques années à peine, à l'occasion de deux courts décrets, l'un ayant trait au mariage, le *Ne temere*, l'autre à l'immunité personnelle des clercs, le *Quantavis diligentia*, quelle ne fut pas l'émotion générale! Dans l'ancien et le nouveau monde, les protestants et les catholiques connurent de véritables alarmes. Nos législateurs canadiens furent dans l'angoisse et les chancelleries d'Europe mobilisèrent leurs diplomates. Le cardinal secrétaire d'Etat dut rassurer les ministres de Prusse et de Belgique. Maintenant qu'il ne s'agit plus de quelques articles d'une législation à l'essai, mais d'un code complet qui, sur plusieurs points importants, modifie la discipline en vigueur; d'un code promulgué pour des siècles et pour l'Eglise latine tout entière; d'un code au sujet duquel l'oreille du Saint-Père ne veut entendre aucune demande de dispense. Pas la moindre protestation ne s'élève! Pas de sommations hautaines ni d'instances impératives! A peine un regard distrait pour ce grand acte pontifical, l'un des plus importants que l'Eglise ait accomplis dans sa vie disciplinaire au cours des siècles! Pendant ce silence, la loi de l'Eglise s'empare sans bruit des sphères élevées et studieuses de la vie catholique. Elle descendra peu à peu de ces sommets dans les couches profondes, pour orienter l'âme des vrais fidèles vers le devoir chrétien, diriger ensuite les conseils des empires, d'où ces principes salutaires, depuis trop longtemps, ont été bannis, et les élever tous, par l'obéissance, vers le Christ, le roi immortel des siècles. Le Seigneur sème dans la tempête, et lorsque le

ciel ser
ront les e
préside a
des comb
Mais q
quelles re
mai 1918
est-il abol
avec les si
Certes,
droit n'éta
mais remo
ment une
que des loi
raison mên
tous les act
là des texte
inentamable
de toute lég
mun du gro
Au-dessou
léable du dr
geantes au
Même cette
éléments se
jusqu'à la pl
la force qu'e
Toutefois,
sage lenteur
procédés révo
non plus, de l
tenir compte
souffre dans u